



E-commerce et TVA, je ne sais pas comment procéder

Par **Kévin75012**, le **03/02/2019** à **18:51**

Bonjour,

Je me présente, je m'appelle Kévin et j'ai créé une boutique de E-commerce que j'ai déclaré en tant que micro entreprise en fin décembre. Je fais donc de l'achat revente. J'achète des produits chinois que je revends en France. mon fournisseur livre directement aux particuliers et donc je n'ai pas de stock.

En 1 mois j'ai généré 75 000 euros de chiffre d'affaire. Je génère aujourd'hui environ 8 000 euros par jours de chiffre d'affaire.

J'ai urgemment besoin d'aide lié à ma fiscalité et à mon statut juridique.

Les questions seraient les suivantes :

- J'ai entendu parlé d'un seuil de tolérance de 91 800 euros, est-ce la réalité ?
- Est-ce que quand on atteint le plafond de la tva, la TVA s'applique à l'ensemble du chiffre d'affaire ou est-ce qu'il s'applique au chiffre d'affaire généré juste après le plafond des 82 000 ? Car je suis en train de déplacer ma source de trafic. Mes clients deviennent des clients Canadiens et à partir de mon plafond, je n'aurais plus de clients Européens.
- Dans le cas où je fais une cessation d'activité afin de changer de statut juridique, quel est le délai de déclaration de mon activité si je ferme ma micro entreprise mais que je continue à générer de l'argent ?

Je suis perdu et je ne sais pas trop quoi faire. J'ai beaucoup recherché des réponses mais je n'ai jamais de réponses identiques, même en contactant des professionnels.

Merci beaucoup !

Par **Visiteur**, le **03/02/2019** à **20:27**

Bonjour

Votre problème est non seulement fiscal, mais aussi comptable.

Il vous faut confier votre compta a un spécialiste.